



Le Maire / Président du CCAS vient d'annoncer qu'il va devoir augmenter votre temps de travail à hauteur de 1607 heures annuelles, « parce que c'est la loi » !

L'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique demande aux collectivités de suspendre, le 1er janvier 2022, l'ensemble des congés dérogatoires et des accords plus favorables au temps de travail légal des fonctionnaires territoriaux. Congés et accords qui avaient été négociés en maigre compensation de l'absence d'un régime indemnitaire digne, de traitements trop bas et en reconnaissance de missions pénibles à exercer, ou de contraintes liées à la fonction !

Un calendrier a déjà été mis en place par la collectivité pour une application pour la majorité d'entre nous, le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Pour faire simple, nous allons tous perdre 2 jours de congés réguliers, 4 journées du Maire et nos jours d'ancienneté, ce qui fait en moyenne 10 jours par an par agent et ceux qui vous disent le contraire sont des menteurs !**

Ne vous faites pas piéger par les RTT mise en avant par la collectivité, qui n'est que la récupération d'heures que vous aurez déjà effectuées ! Pire si vous êtes absents ou malades, vous n'aurez droit à rien !

L'Intersyndicale CFDT-CGT-FO-UNSA demande à Monsieur le Maire / Président du CCAS qui a reconnu que ses agents se dépassent pour répondre au mieux aux besoins de la population, d'avoir un système compensatoire à hauteur de la perte engendrée.

**Pour répondre à vos questions, l'Intersyndicale CFDT-CGT-FO-UNSA vous invite à venir à une réunion d'information syndicale le vendredi 11 juin prochain de 9h30 à 11h30 ou de 14h à 16h / Salle Abbé Prevost**

Depuis quelque temps, chose jamais vu auparavant, des fonctionnaires démissionnent pour aller rejoindre le secteur privé. De nombreux postes de soignants ne peuvent être pourvus en EHPAD public faute d'attractivité, et dans certains cas certains vont rejoindre les rangs des employés de la grande distribution assurant que les conditions de travail sont plus avantageuses qu'à la Ville !

Un an après, depuis le début de cette crise sanitaire, le constat n'est plus que rude pour les personnels de la Ville et du CCAS, qui n'ont jamais cessé d'être en première ligne pour assurer le service public.

L'Intersyndicale CFDT-CGT-FO-UNSA affirme qu'à l'heure où Monsieur le Maire / Président du CCAS a reconnu que les agents territoriaux se dépassent pour répondre au mieux aux besoins de la population, ces mêmes agents sont en droit d'espérer un soutien concret des élus de la Ville de Clermont-Ferrand, sur le maintien de leurs conditions de travail.

**Pour vous faire entendre contre le vol de vos congés,**

**faites GREVE mardi 15 juin 2021**

**RASSEMBLEMENT devant l'Hôtel de Ville à 10h**